



**UNIVERSITE ABDELMALEK ESSAADI**  
**PRESIDENCE**  
**TETOUAN**

## **AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT N°18/2021**

### **Etudes Techniques et suivi des travaux de Construction d'un Bloc des bureaux pour enseignants à l'Ecole Nationale des Sciences Appliquées AL HOCEIMA– Lot unique-**

**Le Lundi 13 Décembre 2021 à partir de 14h30** il sera procédé, dans les bureaux de la présidence de l'Université Abdelmalek Essaâdi – Mhanech II – Tétouan à l'ouverture des plis relatifs à **l'appel d'offres ouvert sur offres des prix n° 18/2021** conformément au règlement relatif aux conditions et formes de passation des marchés pour le compte de l'université Abdelmalek Essaâdi (**29 Juin 2015**) relatif **aux Etudes Techniques et suivi des travaux de Construction d'un bloc des bureaux pour enseignants à la l'Ecole Nationale des Sciences Appliquées AL HOCEIMA– Lot unique-**

Le dossier d'appel d'offres peut être retiré aux bureaux du Service économique à la présidence de l'Université Abdelmalek Essaâdi –Mhanech II – Tétouan, et il peut être téléchargé du portail de l'université [www.uae.ma](http://www.uae.ma) ou de celui des marchés publics [www.marchespublics.gov.ma](http://www.marchespublics.gov.ma)

**Le budget prévisionnel est comme suit :**

<b>Composante du projet</b>	<b>Estimation du MO des projets</b>	<b>Estimation du MO pour les Etudes Techniques afférentes</b>
<b>Etudes Techniques et suivi des travaux</b>	<b>9 500 000,00 DH HT</b>	<b>340 000,00 DH TTC</b>

**Le cautionnement provisoire est fixé à 15 000,00 Dirhams (Quinze mille Dirhams)**

Le contenu ainsi que la présentation des dossiers des candidats doivent être conformes aux dispositions des articles 27 et 29 du règlement précité.

Les plis des concurrents sont :

- soit déposés contre récépissé dans les bureaux du service économique à la présidence de l'Université Abdelmalek Essaâdi – Mhanech II – Tétouan ;
- soit envoyés par courrier recommandé avec accusé de réception à : Avenue Palestine BP 2117 - Tétouan ;
- soit remis, séance Tenante, au président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis.

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 8et 9 du règlement de la consultation.